

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Le **QUINZE JUIN DEUX MILLE ONZE à NEUF HEURES TRENTE**, l'Assemblée Générale annuelle de la Commission Locale d'Information de Soulaines s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe DALLEMAGNE, Vice-Président.

**Etaient présents** : MM et Mmes DALLEMAGNE Ph. – AUDIGE J. – BERGERAT D. – BILLIARD W. – CORDIER C. – COUTORD J-M – DAUTEL J. – DEMATONS D. – ENCINAS L. – FOURNIER Y. – ENFERT J. – GERARD G. – GUERITTE J. – GUERITTE M. – HERNOUX N. – HUARD L. – JACQUARD G. – JOBARD P. – LIEVRE Ph. – MARGOT C. – MATHIEU B. – MICHEL B. – PASQUIER B. – PERRARD C. – RICHTER P. – TOMASINI D. – TRANSLER G. – VAN RECHEM D. – VERDIN G – WIRTZ A.

**Absents excusés** : MM et Mmes ADNOT Ph. – GAILLARD Y. – GUENE C. – CORNUT GENTILLE F. – RIGOLLOT M-N. – FALMET J. – DURAND R. – DENIZET F. – DEZOBRY B. – MINISINI W. – PICARD C.

**Etaient absents** : MM et Mmes BERGEON J-Ch. – FERLET O. – FROMONT C. – JACQUIER C. – JOFFRIN G. – DUBOIS C. – LEBRUN P. – LEHMANN N. – MATHIS J-C.

Le Vice-président constate que TRENTE membres sur CINQUANTE sont présents. Il déclare alors le quorum atteint et l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Vice-président rappelle à l'Assemblée Générale l'ordre du jour suivant :

- Accueil des participants (9h00 – 9h30)
- Approbation du rapport d'activités 2010
- Taxe de stockage – Avis de la CLI de Soulaines
- Révision du quorum
- Projet d'analyses dans l'environnement
- Voyage d'étude
- ANDRA – Bilan 2010
- ASN – Etat de la sûreté nucléaire en France
- ASN – Accident de Fukushima
- Questions diverses.

### Délibération n° 01/2011 – Approbation du rapport d'activités 2010

Le Vice-Président présente les travaux réalisés par la Commission Locale d'Information de Soulaines et ceux auxquels elle a participé.

Le Trésorier présente les comptes de l'année 2010 ainsi que le rapport du commissaire enquêteur.

Le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée du rapport moral.

L'ensemble des ce éléments constituant le rapport d'activités 2010 est soumis à l'approbation de l'Assemblée.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

APPROUVE le rapport d'activité 2010.

**Délibération n° 02/2011 – Taxe de stockage**

Vu la délibération n° 122010/434 du Conseil Général de l'Aube en date du 06/12/2010 concernant la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base dite de stockage,

Vu la délibération N° 09/2011 du Conseil de Communauté de Communes de Soulaines en date du 10/02/2011 sur les mêmes dispositions,

Le Vice-Président de la Commission Locale d'Information de Soulaines rappelle que la Communauté de Communes de Soulaines accueille sur son territoire le centre de stockage de l'ANDRA et qu'elle a reçu jusqu'en 2010 la taxe professionnelle issue de son activité.

Le Vice-Président précise que l'article 43 de la loi de Finances 2000 modifié par la loi de Finances 2010 a créé une taxe afin de pérenniser les ressources perçues par les communes ayant accepté certains centres de stockage de déchets radioactifs sur leur territoire.

La somme forfaitaire est obtenue en multipliant le montant de l'imposition par mètre cube de stockage défini par la loi (2,20 euros) par la capacité de stockage du centre considéré. Le centre de Soulaines Dhuys ayant une capacité d'1 million de m<sup>3</sup>, la somme forfaitaire à retenir s'élève à 2,2 millions d'euros.

Pour le centre de Soulaines Dhuys, ce coefficient doit être fixé par un décret en Conseil d'Etat, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission Locale d'Information de Soulaines.

Le Vice-Président de la Commission Locale d'Information de Soulaines, PROPOSE la fixation à 1,1 en 2011 et à 1,3 à partir de 2012 du coefficient de la taxe additionnelle liée au centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité de Soulaines Dhuys, qui conduirait à un montant à répartir de 2 420 000 € en 2011 et de 2 860 000 € à partir de 2012 ;

et que le produit de cette taxe soit REPARTIT de la manière suivante :

- a) au titre des activités de Morvilliers, attribution d'un préciput de 121 000 € en 2011 et de 561 000 € en 2012 réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 % au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigny, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuys, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 % au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;

b) au titre des activités de Soulaines Dhuy, attribution du solde réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 %

- dont 78 % (soit 24,96 % ) au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigny, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuy, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;
- dont 22 % (soit 7,04 %) au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Der. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 %

- dont 78 % (soit 37,44 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;
- dont 22 % (soit 10,56 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de la Haute Marne, réparti chaque année par le Conseil Général de la Haute Marne selon les règles qu'il lui appartient de proposer.

Enfin, il PROPOSE, qu'à partir de 2013, le produit de cette taxe soit indexé sur l'inflation réelle.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCEPTTE la fixation à 1,1 en 2011 et à 1,3 à partir de 2012 du coefficient de la taxe additionnelle liée au centre de stockage de déchets de faible et moyenne activité de Soulaines Dhuy, qui conduirait à un montant à répartir de 2 420 000 € en 2011 et de 2 860 000 € à partir de 2012 ;

et que le produit de cette taxe soit REPARTIT de la manière suivante :

c) au titre des activités de Morvilliers, attribution d'un préciput de 121 000 € en 2011 et de 561 000 € en 2012 réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 % au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigny, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuy, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 % au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;

d) au titre des activités de Soulaines Dhuys, attribution du solde réparti selon les règles suivantes :

Périmètre d'implantation : 20 % au profit de la Communauté de Communes de Soulaines ;

Périmètre immédiat : 32 %

- dont 78 % (soit 24,96 % ) au profit des communes de Chaumesnil, Crespy le Neuf, Colombé la Fosse, Eclance, Epothémont, Fresnay, Fuligny, Juzanvigny, La Chaise, La Rothière, Lévigny, Maisons les Soulaines, Morvilliers, Petit-Mesnil, Saulcy, Soulaines Dhuys, Thil, Thors, Vernonvilliers, Ville aux Bois et Ville sur Terre. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;
- dont 22 % (soit 7,04 %) au profit des communes membres de la Communauté de Communes du Pays du Der. La répartition entre chaque commune s'opérant en fonction de la population ;

Périmètre de solidarité : 48 %

- dont 78 % (soit 37,44 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de l'Aube, réparti chaque année par le Conseil Général de l'Aube pour le financement de projets de solidarité ;
- dont 22 % (soit 10,56 %) au profit des collectivités de l'ensemble du département de la Haute Marne, réparti chaque année par le Conseil Général de la Haute Marne selon les règles qu'il lui appartient de proposer.

ACCEPTTE qu'à partir de 2013, le produit de cette taxe soit indexé sur l'inflation réelle.

### **Délibération n° 03/2011 – Révision du quorum**

Le Vice-Président donne lecture à l'Assemblée de l'article 4 du règlement intérieur concernant notamment la définition du quorum fixé à 50% des membres à voix délibératives.

Il propose à l'Assemblée de porter le quorum à un quart des voix délibératives.

Sur proposition de l'Assemblée, la question est ajournée pour réfléchir à l'introduction de la notion de **POUVOIR** qui permettrait de maintenir l'article 4 du règlement intérieur dans sa rédaction initiale.

### **Délibération n° 04/2011 – Projet d'analyses dans l'environnement**

Le Vice-Président soumet à l'Assemblée un projet de prélèvement et d'analyses.

L'exposé entendu,

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

MANDATE le Vice-Président pour consulter au moins 2 laboratoires indépendants.

### Délibération n° 05/2011 – Voyage d'étude

Le Vice-Président propose à l'Assemblée un voyage d'étude au centre de regroupement de Saclay.

Il précise que la date prévisionnelle de cette visite serait le jeudi 27 octobre 2011 mais que les modalités pratiques de mise en œuvre du dit voyage d'étude restent à définir.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ACCEPTTE que le voyage d'étude se fasse au centre de regroupement de Saclay à la date du jeudi 27 octobre 2011.

### N° 06/2011 – ANDRA – Bilan 2010

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Patrice TORRES, Directeur des Centres de Stockage de l'Aube, qui présente à l'Assemblée les bilans 2010 de l'exploitation et de la surveillance de l'environnement.

#### ⇒ BILAN D'ACTIVITE 2010 DU CENTRE DE STOCKAGE FMA

##### A) Exploitation du Centre : résultats saillants 2010

- L'exploitation du Centre :
  - Mise en service : 13 janvier 1992
  - Capacité de stockage autorisée : 1 000 000 m<sup>3</sup>
  - Superficie : 95 ha dont 30 ha pour la zone de stockage
  - Volume stocké depuis 1992 : 243 225 m<sup>3</sup> (24% de la capacité du Centre)
  
- L'exploitation du Centre en 2010 :
  - Volume livré : 12 945 m<sup>3</sup>
  - Nombre de colis livrés : 19 374 (dont 7 couvercles de cuves)
  - Nombre de fûts compactés : 11 756
  - Nombre de caissons injectés : 496 de 5 m<sup>3</sup> – 24 de 10 m<sup>3</sup> – 37 caissons de reconditionnement
  - Volume stocké : 12 179 m<sup>3</sup>
  - Nombre de colis stockés : 10 735
  - Répartition des moyens de livraison : 6% du volume a été réceptionné par voie ferrée ; 94% par la route.
  - Poursuite de la construction des ouvrages de la Tranche 8 : 33 nouveaux ouvrages sur 7 lignes

##### B) Dispositions en matière de sûreté

- Des relations régulières avec l'Autorité de sûreté nucléaire  
4 inspections en 2010 ; l'une d'entre elles a donné lieu à un constat
  
- Thèmes des inspections :
  - Les transports de matières radioactives, le 20 mai
  - Le confinement et l'exploitation de l'atelier de conditionnement des déchets, le 11 juin

- Le respect des engagements de l'ANDRA vis-à-vis du réexamen de sûreté du Centre, le 27 août
- Le contrôle commande, le 7 décembre.

### C) Incidents et accidents en 2010

2010 : 0 anomalie niveau 1 ; 3 écarts niveau 0

- Le 9 août 2010

2 zones de contamination détectées sur des surfaces de caoutchouc dans le hall d'injection des caissons (Atelier de conditionnement des déchets)

→ Nettoyage de la surface et mise en place d'actions correctives (nettoyages systématiques, vérifications)

- Le 7 octobre 2010

Chute d'une coque en béton d'environ 1 mètre sur une autre coque béton, au cours d'un stockage en « mode manuel »

→ Actions correctives pour limiter et faciliter le stockage en mode manuel

- Le 10 décembre 2010

Un point de contamination détecté sous un convoyeur à rouleaux permettant le transfert de fûts à compacter vers la presse, en zone de déchets conventionnels

→ Décontamination de la zone effectuée + actions correctives (bacs de protection du sol et classement de la surface en zone à déchets nucléaires)

### D) Dispositions en matière de radioprotection

- Dose maximale enregistrée pour un agent en dosimétrie active : 1,29 mSv

Rappel : 1,30 en 2009 – 1,75 en 2008

Poste correspondant : manutention et conduite de pont

- Diminution de la dose collective en 2010 : 16,15 H.mSv

17,56 en 2009 – 18,87 en 2008

Aucune contamination interne de personnel travaillant sur le CSFMA en 2010, comme d'ailleurs depuis la mise en service du Centre.

### E) La surveillance de l'environnement et les rejets

- Le suivi de l'environnement

- Surveillance des effluents du Centre :

- les effluents liquides (effluents A, eaux usées, eaux de ruissellement, bassin d'orage)
- les effluents gazeux (air extrait à la cheminée de l'ACD)

- Surveillance de l'environnement :

- l'air et les eaux de pluie
- les ruisseaux
- les eaux souterraines (nappe)

- le rayonnement gamma ambiant
- les écosystèmes terrestres (sols, végétaux, chaîne alimentaire)
- les écosystèmes aquatiques (poissons, végétaux)

En 2010, 16 100 mesures effectuées par le laboratoire d'analyses ANDRA dont 11 000 mesures radiologiques sur 2 190 échantillons prélevés dans l'environnement.

- Impact radiologique des rejets liquides et gazeux du Centre sur le groupe de référence\* en 2010 : 0,002 microsievert/an soit plus de 100 000 fois inférieur à la dose admise pour le public (qui est de 1 milliSievert/an)

\* Groupe de référence : population adulte localisée le long des Noues d'Amance au niveau du CD24 – Hypothèse d'une autarcie complète. La part d'ingestion d'eau de boisson contribue à  $6,1 \cdot 10^{-7}$  mSv/an.

- Les eaux souterraines : détection de tritium dans les eaux souterraines
  - Piézomètre DS24
    - » Août 2004 à septembre 2008 – Activité maximale à 17 Bq/L en juin 2005
  - Piézomètres DS62 et DS63
    - » Depuis août 2005 (création des piézomètres) – Activités volumiques fluctuantes avec un maximum détecté au droit du forage DS62 à hauteur de 53,3 Bq/L fin mars 2008
    - » Faible dispersion (pas de marquage notable dans les forages situés à plus de 12,5 m de DS62 et de DS63)
  - Piézomètre DS41
    - » Depuis juillet 2009 – Activité maximale à  $4,1 \pm 2,8$  Bq/L (proche du seuil de décision)
  - Hypothèse la plus réaliste
    - Relâchement de tritium depuis les ouvrages de stockage E21 attribuant une même origine aux marquages observés dans les eaux souterraines, compte-tenu de :
      - » l'implantation des piézomètres DS24, DS62 et DS63 sur une même trajectoire transitant au droit de l'ouvrage E21R03 et la proximité de DS41 par rapport à l'ouvrage ;
      - » l'inventaire et la nature des déchets stockés en E21R03 et E21R02 : 12,3 TBq sous forme de plaques radio-luminescentes.
    - Investigation de la zone non saturée en cours – se poursuit en 2011
- Etude radio-écologique relative au tritium et au carbone 14 initiée en 2009 avec l'IRSN  
Résultats complets et définitifs attendus en juin 2011.  
En 1<sup>ère</sup> approche, les résultats partiels et provisoires font état de :
  - l'absence d'impact des rejets sur les compartiments terrestres et aquatiques : le Carbone 14 est en adéquation avec le niveau naturel ; le tritium détecté est conforme au bruit de fond rencontré sur le territoire français hors influence d'installation nucléaire.
  - la confirmation des niveaux de tritium détectés dans les eaux souterraines (DS62, DS63)
  - la détection de traces de  $^{14}\text{C}$  dans ces piézomètres (DS62 et DS63). Très faibles valeurs de l'ordre de 0,035 et 0,07 Bq/L en  $^{14}\text{C}$ .Pour comparaison, la limite OMS pour l'eau potable est 100 Bq/L.

#### F) La gestion des déchets

La gestion des déchets produits par le Centre s'appuie sur un « Zonage déchets »

- Zones à déchets nucléaires
- Zones à déchets conventionnels

1729 m<sup>3</sup> de déchets conventionnels produits en 2010 (augmentation liée au chantier « Tranche 8 ») :  
77% de ces déchets ont été valorisés

61 m<sup>3</sup> de déchets nucléaires

#### G) Actions en matière de transparence et d'information

- Visites du Centre  
» 2 878 visiteurs en 2010 (grand public, étudiants, étrangers, collaborateurs d'entreprise) dont 900 lors de la 16<sup>e</sup> édition de la journée « Portes ouvertes »
- Expositions au Bâtiment d'accueil du public
- Opérations de communication  
» Participation à la Semaine du développement durable et à la Fête de la Science  
» Conférences
- Partenariats locaux (une vingtaine de projets soutenus en 2010)

#### H) Compléments

- Les radionucléides à vie longue  
On notera que le Centre a quasiment consommé sa capacité à recevoir du Chlore 36 (90%)
- Aspects financiers
  - Fiscalité directe locale : 7,8 M€
    - o Taxe foncière : 2,5 M€
    - o Taxe professionnelle : 5,3 M€
  - Masse salariale du personnel ANDRA : 3,4 M€
  - Montant des règlements aux entreprises locales : 2,6 M€
  - Montant de la taxe d'apprentissage versée aux établissements de la région : 28,6 k€
  - Coût de fonctionnement du CSFMA : 34 M€

#### N° 07/2011 - ASN

Le Vice-Président donne la parole à Monsieur Michel BABEL, Chef de division de l'Autorité de Sûreté Nucléaire de Châlons en Champagne, qui présente l'état de la sûreté nucléaire en France ainsi que des éléments de compréhension sur l'accident de Fukushima.

#### ⇒ ETAT DE LA SURETE NUCLEAIRE EN FRANCE EN 2010

#### A) Présentation du rapport annuel de l'Agence de Sûreté Nucléaire à l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technomogiques

- L'ASN a présenté son rapport annuel à l'OPECST, le 30 mars 2011, au cours d'une audition publique en présence de la presse.
- Elle considère que l'année 2010 a été assez satisfaisante sur le plan de la sûreté nucléaire et de la radioprotection.

- Ils seront ensuite remis à l'autorité nationale compétente (en France, l'ASN) afin d'être évalués.
- Les installations qui ne satisferaient pas à ces tests et pour lesquelles il ne serait pas envisageable d'apporter les corrections nécessaires devraient être arrêtées.
- La Commission européenne établira un rapport de synthèse sur la base des retours des autorités de sûreté des pays membres, et le présentera au Conseil européen qui en évaluera les premiers résultats.

#### E) L'évaluation complémentaire de sûreté

L'ASN s'est organisée pour répondre à ces deux commandes en :

- prescrivant à chacun des opérateurs français de réaliser avant le 15 septembre 2011 une évaluation complémentaire de sûreté sur les cinq thèmes mis en évidence par l'accident de Fukushima, selon un cahier des charges reposant sur le projet de spécifications des tests de résistance rédigé par WENRA, et validé par le HCTISN et l'ENSREG (décisions du Collège de l'ASN en date du 5 mai 2011),
- organisant une campagne d'inspections ciblées sur les thèmes de l'évaluation complémentaire de sûreté.

#### Cas particulier des LUDD :

- plus de 90 INB
- 21 exploitants constitués
- Des installations de natures très diverses
  - Réacteurs de recherche et d'irradiation
  - Usine de production de radiopharmaceutiques
  - Laboratoires de recherche
  - Usines de fabrication, d'enrichissement et de traitement du combustible
  - Installations de stockage et d'entreposage de déchets
  - Installations en cours de démantèlement (réacteurs de puissance, installations de recherche en particulier)
  - Irradiateurs

→ Démarche de sélection ; le CSFMA est programmé en 2012

#### ⇒ ACCIDENT DE FUKUSHIMA

L'ASN a présenté le déroulement de l'accident à la centrale de Fukushima et les conséquences à ce jour. Il a été également présenté les différences qu'il existe entre les réacteurs à eau bouillante japonais et les réacteurs à eau pressurisée en France.

#### N° 08/2011 – Election au Conseil d'Administration

Le Président fait part à l'Assemblée du décès de Monsieur HAMPE, Représentant de l'Union Départementale de la CGT, membre de la CLI de Soulaines au sein du collège des organisations syndicales de salariés au Conseil d'Administration. Monsieur HAMPE était également membre du Conseil d'Administration et il convient dès lors de le remplacer.

Seul un membre du collège peut prétendre au poste laissé vacant. Une élection est donc organisée et les membres de ce collège sont invités à déclarer leur candidature.

Seul Monsieur Patrick RICHTER, représentant de l'Union Départementale de la CFDT, se présente.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

ELIT Monsieur Patrick RICHTER, représentant de l'Union Départementale de la CFDT, comme représentant des organisations syndicales de salariés au Conseil d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.

Le 24. juin 2011

Le Vice-Président de CL.I de Soulaines,  
Ph. DALLEMAGNE

